

## **FICHE DE SÉCURITÉ AMERICAN PROTECT**

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010 - mise à jour : 5 avril 2023

### **SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

#### **1.1. Identificateur de produit**

*Forme du produit* : Mélange  
*Nom du produit.* : AMERICAN PROTECT  
*Groupe de produits* : Mélange

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

##### **1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

*Catégorie d'usage principal* : usage grand public et professionnels  
*Spec. d'usage industriel/professionnel* : usage grand public et professionnels  
*Utilisation de la substance/mélange* : Soins et hygiène des chevaux

##### **1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

FRANCE FLUIDES  
Zone Industrielle des Tourondes  
82300 CAUSSADE - FRANCE  
Tél. : 05.63.27.16.57 - Fax : 05.63.03.75.31  
contact@france-fluides.com

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H : voir section 16

*Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement*

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Huile essentielle Citronnelle

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les brouillards  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Huile essentielle Citronnelle	(n° CAS) 8000-29-1 (Numéro CE) 294-954-7	10 - 20	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### **4.1. Description des premiers secours**

- Premiers soins généraux* : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation* : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Premiers soins après contact avec la peau* : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire* : Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion* : Cracher. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes/lésions après contact avec la peau* : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire* : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés* : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés* : Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Danger d'incendie* : Aucuns dans des conditions normales d'utilisation.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Mesures de précaution contre l'incendie* : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
- Instructions de lutte contre l'incendie* : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie* : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Mesures générales* : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer la zone. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection adéquat. Recueillir le produit répandu. Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.

#### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Équipement de protection* : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

## 6.1.2. Pour les secouristes

*Équipement de protection* : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Procédés de nettoyage* : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir section 13).

## 6.4. Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:* Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions avant utilisation.

*Mesures d'hygiène* : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage* : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

*Produits incompatibles* : Ne pas mélanger avec d'autres produits.

*Matières incompatibles* : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

*Contrôles techniques appropriés* : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

*Équipement de protection individuelle* : Gants. Lunettes de sécurité.

*Protection des mains* : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

*Protection oculaire* : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux

*Protection de la peau et du corps* : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

*Protection des voies respiratoires* : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante



*Autres informations* : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Apparence	: Opaque.
Couleur	: Blanc laiteux.
Odeur	: Citronnelle.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 +/- 0.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,99 +/- 0.005
Solubilité	: Dispersable.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### **9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### **10.2. Stabilité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **10.4. Conditions à éviter**

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### **10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**OXYDES DE CARBONE (CO, CO2).**

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Non classé
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
pH: 7 +/- 0.5
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: 7 +/- 0.5
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
- Cancérogénicité : Non classé
- Toxicité pour la reproduction : Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
- Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AMERICAN PROTECT	
Indications complémentaires	Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement

### 12.2. Persistance et dégradabilité

AMERICAN PROTECT	
Persistance et dégradabilité	Les tensio-actifs contenus sont biodégradables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

AMERICAN PROTECT	
Ecologie - sol	Le produit est émulsionnable dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets)* : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- Méthodes de traitement des déchets* : Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et d'élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2000/532/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux.

*Recommandations pour l'élimination des déchets* : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000. Législation nationale: Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

*Indications complémentaires* : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination.

*Ecologie - déchets* : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### **14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR) : Non déterminé.

N° ONU (IMDG) : Non déterminé.

N° ONU (IATA) : Non déterminé.

N° ONU (ADN) : Non déterminé.

N° ONU (RID) : Non déterminé.

### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Désignation officielle de transport (ADR) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (IATA) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (ADN) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (RID) : Non déterminé.

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non déterminé.

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non déterminé.

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non déterminé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non déterminé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non déterminé.

### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (RID) : Non déterminé.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- Transport par voie terrestre  
Aucune donnée disponible
- Transport maritime  
Aucune donnée disponible
- Transport aérien  
Aucune donnée disponible
- Transport par voie fluviale  
Aucune donnée disponible
- Transport ferroviaire  
Aucune donnée disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Non déterminé.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations EU**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

*Recommandations du CESIO* : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

2	Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié
8.2	Protection oculaire	

*Sources des données* : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

*Autres informations* : Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communau-



taires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*